

### Edito



Il y a un an, je vous le disais, notre ambition était de rendre Landeronde toujours plus accueillante. A quelques mois de la fin de ma mandature, l'équipe municipale travaille toujours pour l'avenir de notre commune.

Je suis très heureux de vous annoncer tout d'abord la mise en chantier de l'extension de la station d'épuration permettant de traiter les besoins de 1600 équivalent habitants.

Ensuite les travaux du terrain de foot vont bon train depuis le 18 Juin. Une fois ceux ci terminés, la pelouse sera ensemencée courant Octobre, pour le départ du championnat 2008-2009.

Après l'achat des terrains de la future zone d'activités de la Grolle, le choix des différents opérateurs pour sa mise en œuvre et son aménagement est arrêté.

Avec un peu de retard le Contrat Environnement Rural avec le Conseil Général a été signé en Mars 2007, vous en avez le descriptif de son contenu dans ce document.

La sécurisation des 4 entrées de bourg, préoccupation majeure du Conseil, est en cours d'étude et son schéma directeur sera achevé fin 2007.

Je terminerai ces quelques propos pour vous annoncer l'arrivée du gaz sur la commune pour cette même fin d'année.

Comme vous pouvez le constater nos efforts demeurent constants pour « le bien être pour bien vivre » à Landeronde.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire  
André BULTEAU

### Principaux investissements TTC 2007

- Construction d'un terrain de football : 355 000 €
- Extension de la station d'épuration : 48 5000 €
- Acquisition des terrains zone d'activités de La Grolle : 260 050 €

### Variations 2006 / 2007

- Total des charges de fonctionnement : + 0,73 %
- Charges financières : + 13,50 %
  - Charges de personnel : + 3,64 %
  - Charges à caractère général : - 3,15 %

### Recettes 2007

- Taxes :
- Habitation : 260 631 € (+ 5,99 %)
  - Foncier bâti : 147 471 € (+ 4,41 %)
  - Foncier non bâti : 26 599 € (+ 0,37 %)
  - Professionnelle : 33 008 € (+ 33,86 %)

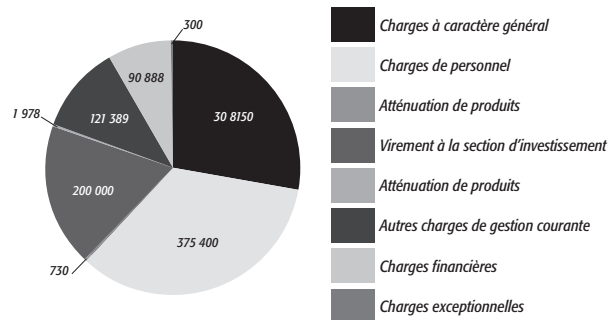
### Participations

- Etat : 497 755 €
- Canton : 5 203 €
- Département : 67 462 €
- C.C.P.Y. : 55 241 €

### Endettement

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : 1 521 409,28 €  
(capital au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 1 700 975,86 €)

## Budget communal 2007

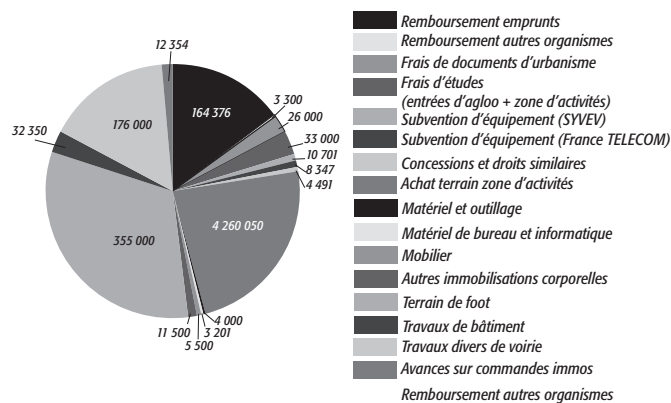
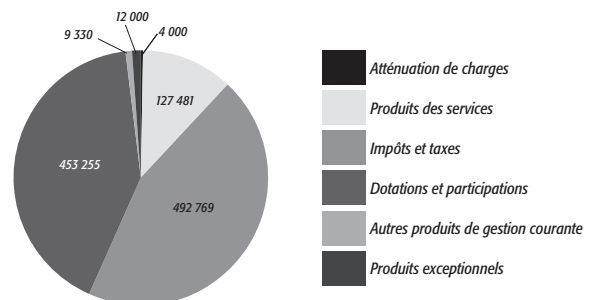


### Section de fonctionnement

**Dépenses**  
1 098 835 €

### Section de fonctionnement

**Recettes**  
1 098 835 €

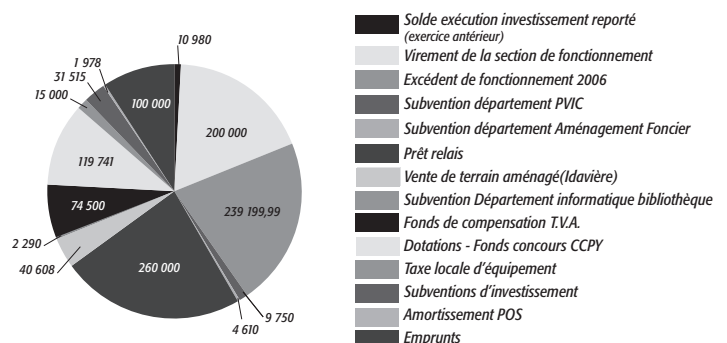


### Section d'investissement

**Dépenses**  
1 110 170 €

### Section d'investissement

**Recettes**  
1 110 170 €



## Le Printemps des Métiers

22 artisans-commerçants ont participé à cette 3<sup>ème</sup> édition, organisée par la Communauté de Communes et la Municipalité. Deux vitrines en parallèle, du 27 avril au 26 mai, étaient proposées aux clients au « salon de coiffure » chez M<sup>me</sup> BRECHET et « Au pain chaud », boulangerie, chez M<sup>r</sup> BERNIER.

La remise des vitrines s'est faite, le jeudi 7 juin en Mairie.

### 119 bulletins ont été déposés.

#### Les vitrines

Au pain chaud  
Salon de coiffure

#### s'élevaient à

1003,90 euros  
407,88 euros

#### ont été remportées par

Véronique CHAMBON - Rue des Saulniers  
Martine AGUILLON - La Foucaudière

Un grand remerciement aux artisans et commerçants participants et aux jeunes pour leur implication.



## Ecoles - Transport et Restaurant scolaires

### Ecoles :

179 élèves reprendront le chemin de l'école publique, et 90 celui de l'école privée, le lundi 27 août pour une nouvelle année scolaire.

### Transport scolaire :

Les cartes de transport seront remises aux familles le vendredi 31 août de 17 H à 19 H et le samedi 1er septembre de 9 H 30 à 11 H 30 en mairie. La présentation de la carte est obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'accès.

### Départ à la retraite :

Madame CHOTARD Jocelyne a quitté l'école publique « Il était une fois » pour une retraite bien méritée.



## Environnement - Tourisme Vert - Voirie

### Voirie communale :

- L'entreprise SEDEP réalisera les travaux sur les routes suivantes :
- V.C. Les Loges
- V.C. de Bourgochet à la Pommerai
- V.C. du Moulin Guérin à la Paterre
- L'entreprise COLAS a été retenue pour réaliser le point à temps.
- Le curage des fossés sera effectué par l'entreprise DANIAU Didier.

**Urbanisme 1<sup>er</sup> semestre :** une activité soutenue

Permis délivrés : 3 maisons individuelles, 2 extensions, 5 garages et divers

Déclarations de travaux : 1 véranda, 2 extensions, 5 modifications de façades, 5 abris, 1 auvent, 4 clôtures, 4 piscines.

### Amélioration de l'habitat

Des subventions existent pour améliorer votre habitation, embellir vos façades de maisons, voire construire avec certains critères (économie d'énergie, handicap...) en Pays Yonnais.

Renseignements auprès d'Habitat et Développement au 02 51 36 82 63.

### Extension de la station d'épuration :

Avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la D.D.A.F., et sous la maîtrise d'œuvre du cabinet POYRY de POITIERS, l'extension de la station de traitement des eaux usées vient de démarrer. Conjointement, M.S.E. de CINQ MARS LA PILE (37) et VEOLIA EAU vont réaliser cette infrastructure qui

permettra la réalisation par Vendée Logement du « Domaine de La Davière » lotissement de 45 lots environ.

### Desserte de la commune par le gaz :

Le Syndicat Départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) a confié à la société SOREGIES de POITIERS la desserte progressive de la commune par le réseau de gaz. Une réunion publique d'information est programmée le mercredi 19 septembre prochain à 19 heures à la Salle Astoul.

**F.D.U.R. entrées d'agglomération :** Une étude est lancée avec la cabinet KESSLER de REZE.

### Adoption du Contrat d'Environnement Rural :

Ce contrat qui concerne les communes de moins de 3500 habitants est signé en partenariat avec le Conseil Général pour une durée de 3 ans, avec un plafond de 150 000 €. Toutes les communes du canton participent à ce contrat. Les projets retenus sur la commune sont :

- Aménagement de la vallée verte de l'Idavière : 65 000 €
- Aménagement paysager de l'entrée du bourg route de Sainte Flaive : 45 000 €
- Cheminement piétonnier de La Paterre à l'entrée du Bourg : 35 000 €
- Economiseurs de débit d'eau dans les bâtiments communaux : 5 000 €

Ces actions sont programmées de 2007 à 2009.



## Infos Pratiques

### FEUX

Pour les feux de plein air, respectez la réglementation en vigueur : tout feu est interdit du 1er juillet au 30 septembre. L'arrêté préfectoral du 31 août 2005 est consultable en Mairie.

### POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Ils sont destinés à recevoir exclusivement les verres qui doivent impérativement être introduits dans les containers prévus à cet effet. L'arrêté municipal du 7 octobre 2004 permet aux forces de l'ordre de poursuivre et sanctionner tout contrevenant.

### BRUITS de VOISINAGE

L'arrêté préfectoral du 12 juin 1998 limite les bruits de voisinage émanant d'activités privées aux :

- jours ouvrables :  
de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- samedis :  
de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- dimanches et jours fériés : de 10 H à 12 H

### CHIENS EN DIVAGATION

Tous les animaux livrés à eux-mêmes peuvent occasionner des nuisances ou des accidents. Leurs propriétaires sont bien entendu responsables de leurs faits et agissements qui peuvent engendrer des frais et des amendes.

### DESTRUCTION DES CHARDONS

Tout propriétaire est tenu d'échardonner par voie mécanique ou chimique durant le printemps ou l'été et en tout état de cause au plus tard avant la floraison des chardons.

### RECENSEMENT « J.A.P.D. »

Dès leurs 16 ans, tous les jeunes doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile en vue d'effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense. La preuve de cette démarche sera demandée pour certains dossiers : examens, concours, permis de conduire...

## A retenir

### MANIFESTATIONS - 2<sup>ème</sup> semestre 2007

30/08/07	AFN	30 ans de la section
02/09/07	Comité des Fêtes	Mille pattes
07/10/07	Comité des Fêtes	Cyclo-cross à la Paterre
13/10/07	USLSG	Repas
19/10/07	Renards Basket Club	Concours de Palets
21/10/07	Soli-Mali	Assemblée générale
26/10/07	AFN	Concours Aluette
10/11/07	USLSG	Concours de Belote
11/11/07	AFN	Vin d'honneur
17/11/07	Randonnées	SALANSON
24/11/07	Théâtre	Montage des décors
24/11/07	CPE	Diner
25/11/07	MIRANA	Assemblée générale
29/11/07	Club Bienvenus	Après-midi dansant
01/12/07	Club Bienvenus	Concours de Belote
08/12/07	Musique	1 <sup>ère</sup> scène
09/12/07	Comité des Fêtes	Téléthon
09/12/07	APEL	Arbre de Noël
15-16/12/07	Commune	Marché de Noël
21/12/07	CPE	Spectacle de Noël

### ETAT CIVIL

#### Naissances

LORIEAU--BAUFFE Emilien	5, rue des Chênes	22 janvier
CAPRON--THOMAS Daniel	La Bochetière	17 février
MONNIER Charlotte	106, Villeneuve	1 <sup>er</sup> mars
POIRAUD Saéna	4, rue de la Source	11 mars
FONTENIT Louise	402, le Moulin-Guérin	10 avril
MANSARD Eva	22, rue Astoul	20 avril
SOCHARD Maëlys	22, rue du Moulin	22 avril
FÉTIGNY Clément	9, rue du Moulin	7 mai
BOURSERAU--PACE Elwan	205, la Paterre	9 mai
KERMAREC Dorians	30, rue du moulin	13 mai
FOUCHER Angèle	6, impasse des Massiquets	2 juin

#### Mariages

CHAMBON Patrick et TIRAND Véronique	20 janvier
BAREIL Yann et STYPULKOWSKA Marta	12 mai
BODET Nicolas et DURAND Vanessa	26 mai
RAYNON Thomas et BLAINEAU Delphine	16 juin

#### Décès

LAMOUR Hervé	105, la Fauconnière	20 janvier
CASTRÉO Henriette	502, les Loges	23 février
DOUSSIN Benoit	702, la Richardière	27 mai
MOTHAIS Marcel	19, rue des Saulniers	3 juin
LHÉRITEAU René	201, la Foucaudière	4 juin



## Le Centre Communal d'Action Sociale



Le C.C.A.S. a en charge l'Action Sociale en particulier auprès des personnes âgées. A ce titre, il instruit les demandes de chèques taxis qui peuvent être délivrés par le Conseil Général aux personnes âgées de plus de 60 ans sous certaines conditions de ressources. Toute demande de renseignements ou d'aide reste confidentielle.

**Contact & 02 51 34 22 48**

Il gère également le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) et l'accueil jeunes (11 à 17 ans).

Le C.L.S.H. est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires (Toussaint du 29 octobre au 7 novembre et Noël du 24 au 28 décembre) ainsi que tous les mercredis sur des thèmes précis de 9 h à 17 h et y assure la garderie de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30 :

### Thèmes d'action

**Septembre** : énergies renouvelables

**Octobre** : l'eau et les moulins

**Novembre** : recyclage sur les poubelles

**Décembre** : météo, création d'une station météo.

Les familles peuvent désormais régler leur participation à l'aide des chèques vacances.

## Sports, Loisirs et Associations



Sous la maîtrise d'œuvre du cabinet S.C.E. de NANTES, la société Sportingsols de Saint Fulgent est en train de réaliser l'aménagement d'un terrain de football d'honneur. Bien que le planning du chantier prévoit l'ensemencement du terrain en septembre prochain, celui-ci ne sera mis à disposition du club qu'au début de la saison 2008/2009, fait expliqué aux dirigeants.

## C.M.E. : bilan des jeunes élus



A la dernière réunion de l'année, les jeunes conseillers ont fait le bilan. Puis ils ont présenté aux parents les points forts et les travaux réalisés :

- La collecte pour les restos du cœur de La Mothe Achard ;
- Le concours de pêche ;
- Le ramassage des déchets dans la commune (81 kilos) ;
- L'achat de tables de pique nique pour la zone de loisirs ;
- La sensibilisation sur la vitesse avec la Gendarmerie (explication et essai d'un radar).

L'élection du C.M.E. 2007/2008 aura lieu en septembre prochain.

## Action économique

Après acquisition de la réserve foncière nécessaire, et avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Vendée Expansion, les études relatives à l'aménagement de la zone d'activités de « La Grolle » sont désormais lancées. Les cabinets retenus sont :

- **géomètre** : BONNARD Frédéric de La Roche-sur-Yon

- **maître d'œuvre** : S.A.E.T. de La Roche-sur-Yon

- **bureau d'études « loi sur l'eau »** : S.A.E.T. de La Roche sur Yon

- **architecte paysagiste** : Atelier 360° de HERIC (44)

## Cadre de vie jeunesse Culture



Le nouveau « Contrat Enfance Jeunesse » (C.E.J.) assurera la pérennité, bien que les aides soient dégressives, du « Contrat Temps Libres » (C.T.L) afin de permettre à la commune de continuer

à répondre aux besoins des familles. L'idée majeure restera cependant la poursuite du développement de l'offre d'accueil et de loisirs pour les enfants de 0 à 17 ans.